

Lettre des services de l'Etat en Deux-Sèvres



NOVEMBRE 2017 - N°25

Numéro Spécial



Du nouveau dans les démarches cartes grises et permis de conduire : elles s'effectueront uniquement en ligne à partir du 6 novembre 2017.

Le «Plan préfectures nouvelle génération» réforme profondément les modalités de délivrance des titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise.

Les démarches sont simplifiées. Il n'est plus nécessaire de se rendre au guichet d'une préfecture. Le traitement des dossiers est de ce fait plus rapide et plus sûr.

Les télé-procédures sont disponibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr>

Ma carte grise en ligne... ce que je peux faire sans me déplacer

La totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sera effectuée via internet. Ces démarches sont accessibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ants.gouv.fr).

Plus d'informations sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Certificat-d-immatriculation>



Mon permis de conduire sur Internet, une procédure simplifiée et sécurisée

La demande d'inscription au permis de conduire ou le renouvellement du titre est enfin possible depuis son domicile. Les écoles de conduite peuvent également faire les démarches. Toutes les pièces justificatives sont transmises par Internet de manière sécurisée. Ces démarches sont accessibles sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ants.gouv.fr).

Cas particuliers : les demandes de permis internationaux et les échanges de permis étrangers. Plus d'informations sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire>





Comment faire une demande de carte nationale d'identité ?

Une pré-demande de carte nationale d'identité s'effectue désormais en ligne avant de se rendre dans l'une des 15 mairies des Deux-Sèvres équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes.

Plus d'informations sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Carte-nationale-d-identite-CNI>



Comment faire une demande de passeport?

Une pré-demande de passeport s'effectue désormais en ligne avant de se rendre dans l'une des 15 mairies des Deux-Sèvres équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes.

Plus d'informations sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/Demarches-administratives/Passeport>



Vous n'avez pas accès à internet? Des points numériques sont à votre disposition

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, ou peu à l'aise avec internet, des points numériques sont en place dans le département et permettent aux usagers d'être accompagnés dans leurs démarches en ligne par un médiateur numérique.

[Liste et coordonnées des points numériques en Deux-Sèvres](#) qui sera mise à jour au fur et à mesure de la création de nouveaux points numériques.



Serveur vocal interactif (SVI) : 34 00

Un SVI national vient d'être mis en service afin d'apporter des réponses automatisées à l'utilisateur. C'est un SVI d'informations des différents titres (certificat d'immatriculation des véhicules, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport). Il indique les sites ou lieux où l'utilisateur peut trouver la réponse à ses questions.

Les usagers pourront y accéder via un n° national unique 34 00 et un numéro long pour l'Outre-mer et l'étranger (09 70 83 07 07).

Le n° court est payant (0,06 centime par minute soit 0,18 centime pour un appel de 3 minutes par exemple).

L'accueil en préfecture et sous-préfectures évolue.

[\(Fiche horaires et coordonnées\)](#)